

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1836.

PROJET D'ADRESSE

EN RÉPONSE

AU DISCOURS DU TRONE.

SIRE,

Les circonstances heureuses au milieu desquelles notre session vient de s'ouvrir, ajoutent à la vive satisfaction que la Chambre des Représentans éprouve toujours en revoyant dans son sein le Roi que la nation s'est choisi.

La justice de notre cause et l'intérêt des autres nations nous assuraient que nos rapports politiques ne pouvaient que s'affermir; nous voyons avec plaisir que cette assurance ne nous a pas failli.

La nation, appuyée sur ses droits qui seront, nous en avons la confiance, de mieux en mieux compris et respectés à mesure que les circonstances fâcheuses que nous avons subies s'éloigneront, la nation, Sire, attendra avec calme la fin de nos démêlés politiques dans la position que les traités lui ont faite, position que votre gouvernement, soutenu par les mandataires de la nation, saura défendre avec persévérance.

Cette situation nous a permis de doter le pays des lois organiques de la commune et de la province et de celle réglant l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.

Nous partageons la persuasion que le gouvernement de Votre Majesté nous exprime, de voir les conseils communaux et provinciaux se laisser toujours guider par cet esprit de sagesse et de modération si nécessaire à l'intérêt de leurs commettans et au maintien de l'ordre public.

La liberté d'enseignement a porté les fruits que l'on devait en attendre : les établissements qu'elle a fondés, la réorganisation des universités de l'État et l'institution impartiale du jury d'examen, concourront à améliorer encore

la situation morale et intellectuelle du pays. S'il existe des lacunes dans notre système d'enseignement, elles seront comblées par le vôte que nous aurons à émettre sur le projet de loi relatif aux écoles primaires et moyennes.

Nous espérons, Sire, que les efforts du gouvernement parviendront à étendre de nation à nation des relations commerciales basées sur une équitable réciprocité. L'État florissant du commerce et de l'industrie s'en accroîtra, et avec lui le bien-être du peuple entier.

L'exploitation de nos houillères un moment ralentie après la révolution, a repris une puissante activité. La loi sur les mines, que nous avons à par-faire, en provoquant une plus large concurrence, fournira un nouvel aliment à la consommation sans cesse croissante.

La nation n'a pas oublié, Sire, qu'elle a toujours dû une grande part de sa prospérité à sa riche agriculture, et avec Votre Majesté elle remercie la providence d'avoir accordé une récolte abondante aux vœux du cultivateur.

Notre système de communications et le développement qu'il reçoit, pourrait faire honneur à des nations plus vieilles en organisation que la nôtre : La haute entreprise du chemin de fer, la confection des routes ordinaires que la rivalité heureuse et féconde entre les provinces fait entreprendre, et l'amélioration et l'extension des voies navigables, permettront à la Belgique, par la facilité et l'économie des transports, de rivaliser plus avantageusement avec les peuples industriels. Le projet de loi sur les chemins vicinaux qui viendra compléter ce système de travaux publics, sera l'objet de notre sérieux examen.

Les récents succès de nos artistes, et les noms qui honorent déjà la Belgique dans les sciences et les lettres, nous donnent l'espérance que notre régénération politique fera revivre les jours de notre ancienne renommée dans les beaux-arts et les travaux de l'intelligence. Cette impulsion, Sire, votre sollicitude particulière a puissamment aidé à la produire, et nous nous réjouissons d'avoir secondé les efforts de votre gouvernement.

Nous apporterons une attention spéciale à l'examen des budgets qui nous sont soumis pour l'exercice de l'année 1837.

Nous savons, Sire, que le trésor public n'a pas encore pu jouir des bénéfices que produira l'emploi des fonds provenant de l'emprunt contracté pour la continuation des chemins de fer et l'extension des routes ordinaires. Si cette charge momentanée, jointe à la diminution des revenus que produisait l'accise sur les sucres, ne permet pas de réduire les impôts existants, au moins avons-nous la satisfaction d'apprendre qu'ils suffisent aux besoins de l'État. La réduction de la dette flottante sera l'objet de toute notre sollicitude. Le taux avantageux auquel l'emprunt a été réalisé est une nouvelle preuve de la consolidation du crédit national; ce résultat, et la facilité avec laquelle s'opère la perception des impôts, particulièrement celle de l'impôt foncier désormais plus équitablement réparti, contribueront à l'état prospère de nos finances.

Les mesures que le Gouvernement a prises pour achever l'instruction et consolider la bonne discipline des troupes, rendront l'armée de plus en plus

digne de la haute sollicitude que votre Majesté n'a cessé d'avoir pour elle. Notre devoir est d'assurer son avenir par les lois relatives à l'école et aux pensions militaires que nous nous empresserons d'examiner. En portant notre scrupuleuse attention sur les dépenses proposées par le département de la guerre, nous tâcherons de concilier ce qu'exige la sûreté de l'État avec l'intérêt des contribuables.

L'unité de vue entre le gouvernement et la représentation nationale est une condition essentielle de la gloire et de la prospérité du pays. La situation heureuse dont nous jouissons prouve que nos efforts communs pour atteindre ce but n'ont pas été vains. Vous pouvez compter, Sire, que les Représentants de la Nation répondront par une coopération franche et active aux efforts de votre Gouvernement pour la consolidation de la paix publique et du bonheur de notre patrie.